

**Bilan 2023 et perspectives
de la protection santé des IEG**

Quelques infos sur la CAMIEG qui assure la gestion de notre régime spécial de santé. La CAMIEG est un organisme de Sécurité sociale créé par un décret du 30 mars 2007 (cet organisme a remplacé nos CMCAS qui, avec ses décompteurs, assuraient la gestion des feuilles de soins)!

Avec la dérive sur les coûts de santé de cette année et surtout de 2025, il est intéressant d'avoir quelques infos rassurantes sur la protection santé des IEG (part SS avec la CPAM de Nanterre + part régime complémentaire)!

Faits marquants en 2023

Grâce au cumul de plusieurs effets (notamment avec le rattrapage des salaires et des pensions suite inflation), le niveau des recettes (des Actifs et Retraités) est en hausse de :

- + 32,8 millions d'euros soit + 37,6 % pour les Actifs,
- + 22,3 millions d'euros soit + 13,2 % pour les Retraités.

Le produit dû aux cotisations atteint 311,9 millions d'euros soit + 21,5 % par rapport à l'année 2022 avec 256,77 millions d'euros!

Une convention de placement existe entre la CAMIEG et l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale est la Caisse nationale des URSSAF). Cette agence rémunère les comptes de dépôt de la CAMIEG qu'elle gère comme ceux de la majorité des organismes de protection sociale! Cette rémunération a rapporté 5,99 millions d'euros net d'impôts pour l'année 2023!

Bilan 2023 :

Les réserves sont en hausse de 10,4 millions d'euros malgré l'actualité (3,14 millions d'euros pour les Actifs et 7,27 millions d'euros pour les Retraités).

L'exercice 2023 se termine avec 251,7 millions d'euros (Actifs et Retraités) de réserve contre 241,3 millions d'euros en 2022!

